



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 25 octobre 2017

Délibération n° 2017-65

Étaient présents :

Administrateurs présents :

Max Roustan – Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Michèle Veyret –Alain Pialat – Bernard Hillaire
Lucile Pialat - Pierrette Paez – Cyril Laurent – William Balez -Jean-Robert Amate – Claude Sayag –
Gilbert Albini - Joséphine Fernandes – Jean-Claude Auribault - Daniel Canal – Jean-Marie Bridier –
Jean Lopez - Rachid Nekaa - Eric Maubernard

Absents excusés :

Anne-Lyse Messenger
Bernard Pialot
Jean-Louis Raymond

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Arnold Bargeton - Secrétaire du Comité d'Entreprise OPH
Olivier Delcayrou - Sous-Préfet d'Alès

Assistaient également à la séance :

Philippe Curtil - Pauline Strasman – Valérie Garcia – Ysabelle Castor – Bernard Giraud –
Didier Barthélémi – Camille Bary

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
Contentieux avec l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat**

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-65 ci-annexé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Directeur Général à mener les négociations avec l'Etat et l'USH afin de rechercher un accord permettant à LOGIS CEVENOLS d'obtenir une juste réparation du préjudice subi et, le cas échéant, à signer un protocole d'accord transactionnel entraînant l'extinction des instances en cours.

Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA